

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 942 promulguant à la Côte française des Somalis :

n° 942

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 septembre 1937

Numéro JO
n° 490 du 30/09/1937

Date du numéro
30 septembre 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur: Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets, arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 1er août 1905, modifiée et complétée par les lois des 5 août 1908 et 28 juillet 1912. relative à la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications de denrées alimentaires et des produits agricoies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaire.

PIERRE-ALYPE.